

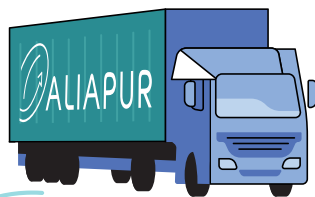
CONDITIONS ET BONNES PRATIQUES DE COLLECTE DES PNEUS USAGÉS

À L'ATTENTION DU COLLECTEUR



• LE PÉRIMÈTRE

Le collecteur intervient **uniquement** auprès des détenteurs situés dans le secteur pour lequel il a contracté avec Aliapur.



• LES MOYENS

Le collecteur met en œuvre les **moyens matériels et humains appropriés** pour le ramassage des pneus usagés, dans le respect de la réglementation et en garantissant la sécurité des personnels



• LE RESPECT

Lors de l'enlèvement, le collecteur s'engage à respecter le **personnel et les matériels** présents sur le site du détenteur.



• L'ENLÈVEMENT

Sont enlevés exclusivement les pneus usagés ayant fait l'objet :

- d'une **demande d'enlèvement** en ligne sur aliapur.fr
- de **collectes programmées** si une convention a été signée entre les collecteurs et les détenteurs.

Les collectes de pneus usagés sont assurées pendant les horaires d'ouverture communs aux détenteurs et aux collecteurs.



• LA TRAÇABILITÉ

Pour garantir la parfaite traçabilité permettant au détenteur de justifier de la remise de ses pneus usagés à un collecteur agréé, les informations de collecte sont saisies par le collecteur sur le portail Aliabase. Elles doivent être accessibles pour le détenteur dans un **délai maximum de trois jours** ouvrés.

Chaque année en janvier, le détenteur peut télécharger, depuis son compte Aliabase, son **Certificat Climat** de l'année précédente, établi d'après les volumes de pneus collectés chez lui.



• LA RESPONSABILITÉ

Si les volumes du détenteur exigent une collecte en benne, le collecteur positionne le contenant à l'endroit indiqué par le détenteur, qui reste **seul responsable du respect des règles de sécurité** matérielles et humaines dans son établissement. Le collecteur a par ailleurs le devoir d'expliquer au détenteur les modalités de chargement de la benne.



• LES DÉLAIS

À compter de la réception de la demande d'enlèvement, le collecteur doit intervenir chez le détenteur dans un délai maximum de :

- **5 jours ouvrés pour une collecte mécanisée ;**
- **11 jours ouvrés pour une collecte manuelle.**

Les demandes saisies après 17h sont prises en compte le jour ouvré qui suit.



• L'ENREGISTREMENT

Le collecteur est enregistré auprès de l'éco organisme Aliapur pour effectuer sa mission. Aliapur exige qu'il dispose également de la **certification Qualicert**.



• LA GRATUITÉ

La gratuité de la prestation de ramassage est **garantie** dès lors que le détenteur respecte l'intégralité des conditions de collecte Aliapur (*hors coût de location de contenants*).



• EN CAS DE NON-RESPECT

Dans le cadre du contrat qui le lie à Aliapur, chaque collecteur a l'**obligation de respecter ces bonnes pratiques**. En cas de non-respect avéré et répété de l'une d'elles, des sanctions et/ou des pénalités prévues contractuellement peuvent lui être appliquées.